

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRUGNY DU 27 SEPTEMBRE 2021

Convocation du 22 Septembre 2021

Etaient présents : Ph.Salmon, C.Muller, J.Olejnik, JM.Chapelet, S.Gaillot, JM Brelet, S.Jourdain, L.Carlac, B.Randour.

Etaient absents : A.Gérard, M.Marlette, V.Bleuze, S.Gobancé, A.Eliez

Pouvoirs (4) : M.Marlette à C.Muller , F.Nazé à L.Carlac, A.Eliez à Ph.Salmon, V.Bleuzé à JM.Brelet.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit faite en mémoire de Deborah Bailly.

Bernard Randour est désigné secrétaire de séance

Emargement du livre

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 29 Juillet 2021.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent ce compte rendu.

ORDRE DU JOUR

- Délibération 4016 : Vote contrat(s) d'assurances des risques statutaires.
- Délibération 4017 : Vote décision modificative charges de personnel et frais assimilés.
- Délibération 4018 : Vote décision modificative -Remboursement emprunt Caisse d'Epargne.
- Délibération 4019 : Vote choix de l'entreprise pour la création d'un espace de jeux multisports.
- Délibération 4020 : Vote choix de l'entreprise pour l'aire de jeux.
- Délibération 4021 : Vote décision modificative relative aux travaux du terrain multisports et de l'aire de jeux.
- Délibération 4022 : Vote choix des entreprises travaux salle bleue.
 - Délibération 4023 : Vote choix de l'entreprise pour le remplacement des convecteurs de toutes les salles du bâtiment de la Mairie.
 - Délibération 4024 : Vote décision modificative achat de convecteurs.
 - Délibération 4025 : Vote validation devis supplémentaire – Desserte forestière ouverture de crédit.

Délibération 4016 – CONTRAT(S) D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Le Maire rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Le Maire expose que le Centre De Gestion a communiqué à l'établissement :

- les résultats le concernant.
- l'application :
 - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL
 - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- o A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- o Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle
- o Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- o Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).)
- o Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- o Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- o Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.
- o Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- o Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

D'accepter la proposition suivante par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion 2022-2025.

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

✓ Oui Non

- Risques garantis : **Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)**
- Conditions tarifaires (hors option): **5.02 % (hors frais de gestion) avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.**

II. **Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.**

✓ Oui Non

- Risques garantis : **Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.**
- Conditions tarifaires de base (hors option): **1.35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.**

L'assemblée délibérante autorise le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et/ou IRCANTEC,
- Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Délibération 4017 - DÉCISION MODIFICATIVE CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à l'embauche en CDD d'un agent technique en juin et juillet 2021 pour aider notre agent communal, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget primitif 2021 sur l'article 6413, à savoir :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Article 6413 : Rémunération principale personnel non titulaire = + 4 000.00 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article 65221 : Entretien et réparations bâtiments publics = - 4 000.00 €

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer les modifications ci-dessus.

Délibération 4018 - DÉCISION MODIFICATIVE - REMBOURSEMENT EMPRUNT CAISSE D'ÉPARGNE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour pouvoir régler la dernière échéance relative à l'emprunt contracté

après de la Caisse d'Épargne car les montants prévus initialement au budget primitif 2021 sont insuffisants.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article 615221 : Entretien et réparation des bâtiments publics ... = - 253,00 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Article 023 : Virement à la section d'investissement = + 253,00 €

Dépenses d'investissement : Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 : Emprunts en euros = + 253,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Article : 021 : Virement de la section de fonctionnement = + 253,00 €

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

Délibération 4019 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE JEUX MULTISPORTS

Monsieur Joël OLEJNIK, vice-président de la commission bâtiments communaux présente au conseil municipal les différents devis reçus en Mairie pour la création d'un espace de jeux multisports.

Ce projet nécessite la réalisation d'une plateforme et l'achat d'un terrain « City-Park ».

Après débat,

Le conseil municipal décide par 12 voix pour, 1 voix contre, 0 voix d'abstention de retenir les devis indiqués ci-dessous :

- L'entreprise KOMPAN n° D2108-A0368 d'un montant de **51 600,00 € TTC** pour l'espace de jeux multisports.

Et

- L'entreprise Ramery devis n° 7321049bis d'un montant de **29 295,60 € TTC** pour la plateforme.

Le conseil autorise Monsieur le Maire :

- à effectuer toutes les démarches pour l'obtention des diverses subventions

- à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2021

Délibération 4020 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AIRE DE JEUX

Monsieur Joël Olejnik, vice-président de la commission bâtiments communaux présente au conseil municipal les différents devis reçus en Mairie pour la création d'une nouvelle aire de jeux aux normes actuelles.

Après débat,

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de retenir le devis de l'Entreprise HUSSON d'un montant de **33 269,28 € TTC** pour l'aire de jeux.

Le conseil autorise Monsieur le Maire :

- à effectuer toutes les démarches pour l'obtention des diverses éventuelles subventions
- à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2021

Délibération 4021 - DÉCISION MODIFICATIVE RELATIVE AUX TRAVAUX DU TERRAIN MULTISPORTS ET DE L'AIRE DE JEUX

Suite à la décision du conseil municipal de créer une nouvelle aire de jeux aux normes (délibération n° 4020) et un terrain multisports (délibération n° 4019) pour un montant total de : **114 164.88 euros TTC**. Il convient de modifier le budget primitif 2021 de la façon suivante, sachant qu'à l'article 2128 (terrains autres agencement et aménagement), 90 000 euros ont été prévus lors de l'élaboration du budget.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

Article 615221 : Entretien et réparations bâtiments publics = - 24 165,00 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Article 023 : Virement à la section d'investissement = 24 165,00 €

Recette d'investissement

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement = 24 165,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 2128 : Terrains autres agencement et aménagement = 24 165,00

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

Délibération 4022 - CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX SALLE BLEUE

Monsieur Joël Olejnik, vice-président de la commission bâtiments communaux présente au conseil municipal les différents devis reçus en Mairie pour la rénovation de la salle bleue afin qu'elle soit aux normes.

Après débat, Sonia GAILLOT ne participant pas au vote,

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de retenir les devis cités ci-dessous :

Maître d'œuvre : dossier déclaration préalable, autorisation de travaux et suivi de chantier

Architecte Armelle PIENNE – Devis 2021-01 du 01/03/2021 d'un montant de **3 009,19 €** (pas de tva)

Travaux de maçonnerie : modification d'une fenêtre en porte-fenêtre et création d'une rampe d'accès handicapés.

Entreprise MAPPELLI - Devis du 25/01/2021 d'un montant de **5 100,00 € TTC**.

Travaux de menuiserie : fourniture et installation d'une porte en PVC

Entreprise MAPELLI – Devis du 18/09/2021 d'un montant de **6 767,04 € TTC**

Travaux de serrurerie : Fabrication et pose d'un garde-corps pour rampe

Entreprise S.A.F. – Devis n° DE21220006 du 12/04/2021 d'un montant de **2 479,92 € TTC**

Travaux de peinture : salle bleue et couloir

Entreprise GUILL'HOME SERVICES – Devis n° 2021-17 du 30/06/2021 d'un montant **3 140,00 €** (pas de tva)

Soit une dépense totale de **20 496,15 € TTC**. Les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire

- à effectuer toutes les démarches pour l'obtention des diverses subventions.

Délibération 4023 - CHOIX DE L'ENTREPRISE REMPLACEMENT DES CONVECTEURS DE TOUTES LES SALLES DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Après étude par la commission des bâtiments communaux, Monsieur Joël Olejnik présente aux membres présents les différents devis reçus concernant le remplacement des convecteurs de l'ensemble des pièces du bâtiments de la Mairie.

Après discussion, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 Voix d'abstention de retenir le devis ci-dessous :

Installation chauffage bâtiments de la Mairie

Entreprise CLIMR'ELEC – Devis n° De-2021-0987 d 19/08/2021 d'un montant de 13 736,90 € TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire

- à effectuer toutes les démarches pour l'obtention des diverses éventuelles subventions.
- de prévoir les crédits nécessaires à cette dépense.

Délibération 4024 - DÉCISION MODIFICATIVE ACHAT DE CONVECTEURS

Suite à la décision du conseil municipal de faire installer de nouveaux radiateurs dans toutes les

Salles du bâtiment de la Mairie (délibération n° 4023). Il est nécessaire de modifier le budget primitif 2021 :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

Article 615221 : Entretien et réparations bâtiments publics = - 13 737,00 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Article 023 : Virement à la section d'investissement = 13 737,00 €

Recette d'investissement

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement = 13,737,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 21758 : Autres installations, matériel et outillage techniques = 13 737,00 €

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

Délibération 4025 – VALIDATION DU DEVIS SUPPLEMENTAIRE – DESSERTE FORESTIERE OUVERTURE DE CREDITS

Compte tenu de début de ruissellements dans la partie basse de l'allée principale et comme vu su place, des travaux supplémentaires sont à prévoir. Après réflexion, il y a lieu d'engager ces travaux de mise en place de 3 caniveaux en béton par l'Entreprise DESTENAY pour un montant de : 1 728,00 € TTC.

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère générale

Article 615221 : Entretien et réparations bâtiments publics = - 1 730,00 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement
Article 023 : Virement à la section d'investissement = + 1 730,00 €
Recettes d'investissement :
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement
Article 021 : Virement de la section de fonctionnement = + 1 730,00 €
Dépenses d'investissement :
Chapitre 21 : Immobilisation corporelle
Article 2151 : Réseau de voirie ;.. = + 1 730,00 €

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de valider le devis de l'Entreprise DESTENAY daté du 16/09/2021 et d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Un courrier de remerciement de l'Atelier et la Main a été adressé à la Mairie pour la subvention versée.
- Une course scolaire organisée par l'Ecole de l'Ardre est organisée mi-octobre.
- La vente d'un terrain dans le lotissement des Grands Prés est en cours (reste 2 terrains).
- Catherine Muller remercie les bénévoles qui l'ont aidée au nettoyage des massifs : Laura, Viviane, Philippe ainsi que Sylvie pour l'arrosage pendant les congés de Jérémy.

Séance levée à 20h30.

Philippe SALMON

Catherine MULLER

Mickaël MARLETTE
Pouvoir C. Muller

Joël OLEJNIK

Jean-Marie BRELET

Jean-Marc CHAPELET

Sabine GOBANCÉ
Absente excusée

Florance NAZÉ
Pouvoir à L. Carlac

Véronique BLEUZÉ
Pouvoir à JM. Brelet

Laura CARLAC

Arnaud ELIEZ
Pouvoir à Ph. Salmon

Sonia GAILLOT

Adelaïde GÉRARD
Absente excusée

Sylvie JOURDAIN

Bernard RANDOUR

